



Déclaration liminaire du SNES-FSU

Au CT de novembre dernier, le SNES-FSU dénonçait la carte des emplois où 43 postes pour le second degré étaient proposés à la fermeture.

La carte des emplois présentée à ce CT constitue une nouvelle saignée dans un réseau déjà fortement fragilisé. Cette deuxième vague de suppressions (41 postes perdus dont 15 pour le second degré) dans des proportions inégalées à ce jour, montre clairement que l'Afrique subsaharienne ainsi que Madagascar sont sacrifiés et que l'Europe est dépossédée année après année de ses titulaires. Ce choix politique purement budgétaire va à l'encontre de l'excellence et de l'originalité même de ce réseau qui sont maintenant clairement menacés.

Concernant les personnels, toute une série de questions ne sont pas réglées à ce jour.

- L'arrêté relatif aux Indemnités pour Missions Particulières (IMP) n'est pas encore paru. Nos collègues effectuent pourtant ces missions inscrites dans leur état VS, et ce, depuis la rentrée !
- L'arrêté du 26 février 2015 qui étend l'indemnité de fonctions particulières aux documentalistes et aux Co-Psy n'est toujours pas suivi d'effet financier. Près d'un an de retard !
- L'arrêté de régularisation du montant de l'avantage familial au regard du nouveau décret et le nouvel arrêté relatif à l'ISVL etc..sont toujours en attente de parution.

La liste est longue comme l'attestent les points à l'ordre du jour de ce CT.

Côté dialogue social, il est plus qu'urgent d'entamer des concertations et de préparer la circulaire relative aux modalités d'octroi des IMP pour la rentrée prochaine lorsque l'on constate la disparité des pratiques des chefs d'établissement du réseau et les réponses indigentes de la DRH aux courriers des collègues lésés. Nous demandons que la DRH de l'AEFE anticipe et agisse pour l'amélioration de la situation des personnels au lieu de leur retirer des droits. Par exemple en supprimant illégalement l'avantage familial de certains résidents.

En conclusion, le SNES dénonce cette absence d'anticipation et cette accumulation de mesures néfastes pour les personnels.

**Sur ces points nous demandons un changement de cap.
Dans tous les cas, les personnels seront appelés à se mobiliser.**

Sommaire :

Mesures de sécurité dans les établissements français à l'étranger

Suivi de CT :

- Lettres de mission des EEMCP2,
- Questions déposées par le SNES :
 - Indemnités diverses,
 - Avantage familial

Carte des emplois 2016-2017 - 3ème phase

Questions déposées par le SNES :

- Maroc : paiement HSA et complémentaire retraite
- Complémentaire maladie
- Dématérialisation de la correction des copies

n°3
Février 2016

Mesures de sécurité dans les établissements français à l'étranger

Le directeur fait un point sur les conditions de sécurité dans l'ensemble du réseau. Il ouvre par un hommage aux victimes des attentats de Ouagadougou, auquel le SNES-FSU s'associe. Il indique d'ailleurs qu'il se rendra au Burkina en mars. Sur le plan technique, l'Agence réaffirme l'attention toute particulière qu'elle porte à cette question, en lien avec le MAEDI, ainsi que les différentes mesures qui sont prises et rappelées dans les établissements.

Le SNES-FSU revient sur la situation sécuritaire qui a de tout temps été un problème important à l'étranger, même si le contexte récent incite la communauté éducative à une vigilance accrue. Nous revenons par ailleurs sur trois points :

- La question des moyens est centrale. Nous demandons que la tutelle (le MAEDI) accompagne ses directives de moyens, notamment pour ce qui concerne la mise aux normes de sécurité dans certaines zones ou la construction d'éléments nouveaux.

- Nous intervenons aussi pour dire que l'accompagnement de certaines zones comme le Sahel passe par un maintien des postes budgétaires et nous dénonçons le fait que les suppressions annoncées dans le point « carte des emplois » vont à l'encontre de cet accompagnement, absolument nécessaire à notre sens. Cet argument semble partiellement retenir l'attention du Directeur, comme nous le verrons dans l'étude de la carte des emplois.

- Enfin, si le SNES rappelle ses demandes réitérées de la compétence du CHS-CT central pour l'ensemble des personnels, nous insistons pour que, dans l'immédiat, des rappels clairs soient faits pour la tenue de commission hygiène et sécurité dans l'ensemble des établissements. Ces commissions ne sont d'ailleurs pas incompatibles avec notre demande sur le périmètre du CHS-CT central. L'Agence fait à ce titre un rappel du PPMS (Plan particulier de mise en sécurité face aux risques majeurs) en place dans les établissements en gestion directe (EGD), conventionnés, et une partie des établissements partenaires. Elle rappelle également toute l'attention portée en termes de formation sur ces questions, pour les personnels et les élèves.

Suivi de CT

Lettre de mission des EEMCP2 (enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique).

A l'issue d'un important travail des représentants des personnels (et particulièrement du SNES) et de l'administration, trois lettres de mission distinctes (établissement, pays, zone) sont présentées au comité technique. Ce dialogue a permis de grandes avancées, ce dont se félicite le SNES. Un seul point achoppe encore concernant les décharges. En séance, l'intervention du Directeur adjoint et du Directeur permettent de lever le dernier problème majeur. Le résultat (lettres et décharges), issu d'un compromis entre les propositions de l'administration et celles du SNES, permet de voter pour (vote à l'unanimité). Un [article sur le site du SNES](#) présente les nouvelles lettres de mission. Celles-ci seront adjointes aux contrats des EEMCP2 recrutés pour la rentrée prochaine. La direction a exprimé le souhait qu'elles soient ensuite progressivement étendues aux actuels EEMCP2.

Suivi de CT : questions déposées par le SNES

L'AEFE s'est engagée à un suivi sur nos échanges concernant le (non) respect de la circulaire des instances, dans le cadre du vote électronique. Qu'en est-il ?

Le service juridique, qui n'a manifestement pas compris le sens de notre interrogation, propose l'élaboration d'une note visant à généraliser le vote électronique. Le SNES s'y oppose fermement et demande le strict respect de l'actuelle circulaire dans tous les établissements du réseau. En revanche, la question du vote électronique est posée pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'établissement.

L'arrêté du 15.12.2015 modifiant l'arrêté du 20.12.2010 et le classement dans les groupes d'indemnités d'expatriation n'a pas été présenté au comité technique pour avis : pourquoi ?

L'Agence répondant à côté, nous précisons le problème. Cet arrêté, contrairement à ce que dit l'Agence, aurait dû être présenté pour avis au comité technique. Il relève en effet des attributions du comité technique. Le SNES précise qu'il donnera suite à cette non présentation, dans l'intérêt du respect des textes.

Indemnités diverses

Le SNES est longuement intervenu sur ce dossier sensible puisque faute d'anticipation de la DRH, de nombreux collègues sont spoliés de ces indemnités.

Où en est la publication de l'arrêté ISVL du 01.01.16 ?

L'Agence répond que la direction du Budget s'interroge maintenant sur le sens de la « refonte ». Néanmoins, l'arrêté devrait être publié prochainement.

Le SNES-FSU condamne ce retard, imputable de toutes les façons à l'administration.

IMP

Pour le SNES, la question des IMP est un vrai problème sur le fond et sur la forme. En effet, la réponse donnée par la DRH est qu'un bilan va être fait alors que l'application cette année a été en roue libre, sans cadrage. Certains établissements ont mis en place des décharges, des IMP mais de manière très diverse. On ne peut fonctionner de cette façon, la situation devient impossible !

Le SNES alerte à nouveau la DRH sur les textes réglementaires, en montrant que la circulaire du MEN n'est même pas appliquée. Ainsi, l'IMP de labo de technologie doit être rémunérée et nous demandons la révision des VS des collègues.

L'AEFE promet de revoir ces questions dans un groupe de travail (depuis le CT, il a été mis en place et il est prévu pour le jeudi 11 février).

Enfin cette année, les collègues font le travail alors que l'arrêté n'est toujours pas paru (c'est de la faute de Bercy qui bloque !) et qu'aucune date n'est donnée. Il faudra bien trouver une solution pour rémunérer le travail fait y compris en passant par le paiement d'HSE.

Point sur l'ISS des CPE : où en est-on ?

Le DRH adjoint nous explique que sans arrêté, les CPE ne peuvent percevoir cette indemnité ! Le SNES est contraint d'expliciter cette question récurrente alors que l'AEFE bloque pour des raisons essentiellement budgétaires.

Indemnité des Copsy et documentalistes : le SNES constate que l'indemnité Copsy et documentaliste n'est toujours pas versée malgré la parution de l'arrêté. Quelle est l'origine de ce blocage ?

L'indemnité des Copsy et documentalistes n'est toujours pas versée malgré la parution de l'arrêté en **mars 2015** ! La DRH indique que ce retard est lié à un problème informatique. En fait, les outils informatiques permettant de payer et de retranscrire ces indemnités sur les feuilles de paie n'ont pas encore été mis en place. Qu'a fait la DRH pendant près d'un an ?

Indemnité de sujétion des professeurs d'EPS instituée par le décret n°2015-476 du 27 avril 2015 : le décret 2002-22 n'en interdit pas l'application contrairement à ce qu'indique la lettre du DRH. Comment l'Agence justifie-t-elle le non versement de cette IS ?

L'indemnité de sujétion des professeurs d'EPS instituée par le décret n°2015-476 du 27 avril 2015 n'est pas versée alors que le décret 2002-22 n'en interdit pas l'application. Rappelons que ces indemnités sont un dû et qu'elles étaient attribuées les années passées sous une autre forme avant la réforme et la parution du décret sur les obligations réglementaires de service.

Le SNES a fermement rappelé que l'ancienne directrice de l'Agence s'était engagée, au CT de juillet 2015, à retranscrire les textes ministériels relatifs aux ORS. La parole n'a pas été tenue sur cette question comme sur les effectifs pléthoriques.

Si aucune avancée concrète sur ces dossiers urgents ne se manifeste rapidement, le SNES appellera les collègues à cesser toute activité en dehors du strict service d'enseignement.

Avantage familial des résidents

Où en est-on d'un arrêté lié à la compensation liée au taux de change ?

Nous avons lors d'un précédent CT obtenu un engagement de la direction et revenons donc sur cette question. Rappelons que le fond du problème repose sur le décalage de la date prise en compte pour le taux de change (hors zone euro) dans les arrêtés « avantage familial », et celle du taux de change au moment où les personnels payent les frais de scolarité. Les retards et décalages successifs ont fait que les personnels ont dû payer des frais de scolarité sur la base d'un taux très défavorable par rapport aux montants perçus. L'Agence répond que le projet n'est pas abandonné (il s'agissait d'un arrêté différentiel pour rattrapage), que la direction du budget avait fait des demandes d'informations supplémentaires. Elle se donne par ailleurs le temps de la réflexion sur un projet de trimestrialisation de l'avantage familial qui permettrait de régler partiellement la question.

Où en est-on du document promis à l'ensemble des établissements pour clarifier la procédure des DPI ?

L'Agence répond qu'une note est en préparation et sera diffusée bientôt. Le SNES répond que c'était une de nos demandes et qu'on ne peut envoyer une telle note sans nous avoir concertés au préalable. L'Agence s'engage à le faire très prochainement.

Avantage familial et études post baccalauréat. Nouveauté de cette année inventée par la DRH !

Le SNES a été alerté récemment par des collègues à qui l'Agence niait le droit à l'avantage familial ou majoration pour des enfants scolarisés dans le supérieur, sous prétexte que ce serait des études qualifiantes et non diplômantes. Le SNES a rappelé son opposition lors du rendez-vous avec le nouveau directeur comme lors d'un groupe de travail « avantage familial ». Nous avons clairement dit que cette pratique ne visait qu'à priver les collègues de leur droit, ne reposait sur aucune base réglementaire. Nous avons clairement demandé qu'elle cesse et que les personnels soient rétablis dans leur droit.

La direction a d'ailleurs donné son engagement sur cette question. Nous avons lors du CT ajouté que vu le nombre de dysfonctionnements liés à des dossiers DRH, cette direction ferait mieux de consacrer son temps à faire avancer les points urgents comme les IMP, plutôt que traquer des personnels pour leur enlever des droits. Il est inadmissible qu'une DRH consacre autant de temps et de projets à nuire aux personnels !

En pratique, les collègues concernés doivent nous alerter d'urgence et ne rien verser. Vous serez bien sûr informés des suites de ce dossier, dont nous avons demandé un traitement rapide à la direction de l'Agence.

Maintenant qu'a été publié à titre rétroactif l'arrêté portant sur les montants 2015-2016, où en est-on du versement des arriérés éventuels portant sur 2014-2015? (application de l'arrêté publié en juin 2015)

L'Agence répond que ce dossier est en cours de traitement et devrait être « prochainement » résolu !

Carte des emplois 2016-2017

En préalable à l'étude de la carte d'une zone, le secteur géographique présente les données chiffrées. Elles sont consultables dans le [compte rendu du CT de novembre 2015](#)

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Au comité technique de juillet, le SNES posait le problème de l'attractivité de la zone. Après ces deux comités techniques de novembre et février, ce problème ne se posera plus car il n'y aura bientôt plus de poste à pourvoir !

En Novembre, le bilan pour l'Afrique a été dramatique au premier degré comme au second avec au total 18 fermetures de résidents et 5 fermetures de supports expatriés. Ce CT aggrave la situation avec la fermeture de 12 supports résidents. Cela fait un cumul de 30 résidents et de 5 expatriés sur les 2 comités techniques.

Où en sommes-nous avec les compensations ? 6 ouvertures de postes pour les 2 CT. Le compte n'y est pas !

Quant aux arguments de la baisse des effectifs, ils ne peuvent pas être à la hauteur de la saignée ! C'est clairement un abandon de la zone et l'évincement d'une catégorie d'élèves !

AFRIQUE DU SUD Johannesburg J Verne

Ouverture d'un poste résident SVT

ANGOLA Luanda Alioune-Blondin Bèye

Ouverture d'un poste résident SVT

CAMEROUN Douala Dominique Savio

Fermeture d'un poste résident Histoire Géographie

CONGO Brazzaville Saint Exupéry

Fermeture d'un poste expatrié gestionnaire comptable EA2 et ouverture d'un poste expatrié gestionnaire comptable EA1 suite à l'avancement du personnel.

CONGO Pointe-Noire Charlemagne

Fermeture d'un poste résident en Histoire Géographie . Pour justifier cette fermeture l'Agence parle de baisse des effectifs et d'un taux d'encadrement par les titulaires qu'elle trouve satisfaisant.

Glissement d'un poste résident en Sciences Physiques vers un poste résident en Mathématiques.

DJIBOUTI

A la demande de création d'un poste résident en Anglais, l'Agence répond que ce n'est pas possible car le départ des forces armées va également impacter le secondaire.

GABON Libreville Blaise Pascal

Fermeture d'un poste résident comptabilité en raison de la disparition du Bac pro Gestion

GHANA Accra

Fermeture d'un poste résident Anglais

GUINEE Conakry A Camus

Ouverture d'un poste résident Lettres suite à l'intervention décisive du SNES qui a évoqué une augmentation des effectifs dans un contexte sanitaire et politique serein.

GUINEE EQUATORIALE Malabo Le Concorde

Ouverture d'un poste résident Lettres- Histoire L'Agence ne précise pas qu'elle serait la dominante.

SENEGAL Dakar J Mermoz

Fermeture d'un poste résident en Mathématiques

Fermeture d'un poste résident en EPS

L'Agence justifie ces fermetures en parlant d'un taux "satisfaisant" d'encadrement par les titulaires : 20 élèves par enseignant titulaire dans ces deux disciplines.

TOGO Lomé

Fermeture d'un poste résident en SVT l'Agence se justifie en invoquant la baisse des effectifs de 1% et la vacance du poste.

Bilan second degré

Résidents : 6 fermetures, 3 ouvertures

AMERIQUES

La zone « Amérique » qui avait déjà subi une hécatombe de postes d'expatriés au CT de novembre (une dizaine de suppressions) est encore impactée par la fermeture d'un nouveau poste d'expatrié à Mexico et, ce sans aucune compensation de poste de résident alors que dans cette zone exercent des TNR dont certains depuis plus de 10 ans.

CHILI – Valparaiso – Lycée Jean-d'Alembert

Ouverture d'un poste résident en SES suite à la montée en homologation de la partie lycée depuis la rentrée 2014.

MEXIQUE – Mexico – Lycée franco-mexicain

Fermeture sèche d'un poste expatrié « CP établissement » en SVT.

URUGAY – Montevideo – Lycée Jules Supervielle

Ouverture d'un poste résident en Histoire et Géographie afin de conforter l'homologation.

Par ailleurs, le SNES est intervenu afin de clarifier l'affichage des postes de résidents vacants ou susceptibles de l'être sur le site de l'AEFE pour le lycée français de la Paz (Bolivie). Il a été également rappelé que le chef d'établissement ne peut organiser, hors de tout cadrage, des entretiens avant la CCPL pour les candidats postulant sur ces postes de résident.

Bilan pour le second degré

Expatriés : 1 fermeture ; Résidents : 2 ouvertures

ASIE ET MOYEN-ORIENT

Le secteur géographique nuance l'attractivité de la zone et donne l'exemple de Pékin, où la pollution expliquerait une baisse des effectifs.

Le SNES rappelle que dans le cadre du « redéploiement » des postes vers cette zone ASIE MOYEN-ORIENT et compte tenu des suppressions présentées à ce CT, on pouvait s'attendre à un impact positif plus grand sur les postes. Or, pour le second degré, ce sont seulement trois propositions qui sont analysées à ce CT. Dans le contexte de ce CT, avec une fermeture, le SNES arrive même à se féliciter que les postes ne soient pas fermés !

EMIRATS ARABES UNIS, Abou Dhabi, lycée Massignon

Fermeture d'un poste de CPE.

Le conseil d'établissement réuni la veille du CT a voté contre cette proposition (8 contre/7 pour). Ce poste de résident CPE avait été gelé pour cette année scolaire car libéré tardivement. Un contrat local (n'ayant pas la formation de CPE) a assuré la fonction. Les remontées de la section relevaient qu'il était essentiel que ce poste soit pourvu par un personnel réellement au fait des questions de vie scolaire. Le chef d'établissement interrogé par le secteur géographique a maintenu que le contrat local faisait l'affaire et qu'il était donc possible de fermer le poste.

EMIRATS ARABES UNIS, Dubaï, Lycée Pompidou

Glissement d'un poste de résident de lettres classiques en lettres.

Ouverture d'un poste de résident en sciences physiques. Cette demande, appuyée par la section SNES, faisait suite à la fermeture du poste d'expatrié (dans la même discipline) remplacé par un contrat local, lors du CT de novembre.

JAPON, Tokyo, Lycée franco-japonais

Glissement d'un poste de résident de mathématiques en anglais. Cette proposition faite dans l'établissement après le dernier conseil d'établissement a recueilli l'unanimité pour.

LIBAN, Beyrouth, Lycée franco-libanais

Ouverture d'un poste de résident en mathématiques (en compensation de la fermeture d'un poste de résident dans le premier degré).

Oman, École française

Ouverture d'un poste de résident gestionnaire-comptable.

SINGAPOUR, Lycée français

Glissement d'un poste de résident d'anglais en chinois. Le CE ne s'est pas réuni.

Bilan second degré

Résidents : 1 fermeture , 3 ouvertures

EUROPE

Le secteur Europe présente sa zone et rappelle qu'il n'a proposé que des suppressions de postes vacants dans le second degré.

Le SNES déclare qu'en Europe, il y a 5 fermetures dans le second degré qui s'ajoutent aux 7 fermetures de postes d'expatriés du dernier CT. Même en comptant les 3 glissements et trois suppressions de postes résidents, le bilan est donc de moins 13 personnels détachés sur deux CT dans le secondaire. Il ne faut pas oublier que dans les EGD, il existe aussi un plafonnement des ETP des contrats locaux.

Ces suppressions ont été annoncées aux établissements à la dernière minute, obligeant la tenue de CE parfois à la veille du CT. Les votes de ces CE ne vont pas dans le sens des suppressions. A Berlin par exemple, 13 voix sur 14 contre la suppression. Les parents d'élèves ont envoyé des courriers ou des motions montrant l'inquiétude que provoque ce type de suppression. Elles touchent les projets d'établissement, des options sont compromises, des activités culturelles fermées... Les personnels oubliés sont les TNR qui ne voient plus de perspective d'avenir. Le recrutement de ces personnels TNR va être compromis et certains attendent depuis des années qu'un poste de résident se libère.

Il y aura donc des conséquences désastreuses à long terme sur la zone.

Le secteur Europe de l'AEFE dit que les réponses aux courriers vont être envoyées et que Berlin par exemple a perdu beaucoup d'élèves. Seuls les établissements à fort taux d'encadrement et avec postes vacants ont été touchés. Certains votes ont été favorables dans les CE, prouvant que les arguments ont été acceptés, par exemple la notion de solidarité au sein du réseau. Le dialogue de gestion a commencé avant Noël et les mesures ont été appliquées dans le cadre d'un dialogue.

Le SNES conteste le fait que la suppression en Europe a moins de conséquences compte tenu du droit du travail ou des droits syndicaux. Le SNES s'étonne du manque de dialogue entre les chefs d'établissements et les personnels. On a joué sur les dates et quelqu'un ne dit pas la vérité : l'AEFE dit que les chefs d'établissements sont prévenus suffisamment en amont, mais eux gardent l'information et présentent les fermetures au dernier moment pour éviter d'avoir à affronter les personnels. S'il y a un débat interne démocratique et que le vote en CE en est la conséquence, tout va bien.

Comment compenser les pertes de postes du point de vue ETP (équivalents temps plein) en contrat local? L'AEFE annonce que le ministère du budget a accepté la création de 90 ETP (45 cette année et 45 l'année prochaine) dans les EGD pour compenser les fermetures.

ALLEMAGNE

A **Berlin**, fermeture du poste de lettres classiques, car le taux d'encadrement est très élevé (15 élèves par personnel détaché AEFE au secondaire), et surtout une baisse des effectifs de 129 élèves au secondaire en 5 ans, dont 35 cette année. Après cette fermeture, il reste 2 postes de LC, 3 de LM et un poste de lettres.

Francfort, fermeture d'un poste de résident en SVT. Cette fermeture a été proposée par l'établissement car il existe un vivier local, le taux d'encadrement est de 23 élèves par personnel détaché AEFE au secondaire et il reste un poste de résident SVT.

BELGIQUE, Bruxelles

Fermeture d'un poste résident en EPS présence d'un vivier local, taux d'encadrement de 18 élèves/personnel détaché, il reste deux postes résidents en EPS.

GRECE, Athènes

Fermeture d'un poste résident en Lettres modernes. L'AEFE précise qu'il s'agit d'un des taux d'encadrement les plus élevés d'Europe : 13 élèves/personnel détaché et qu'il n'y a pas d'augmentation des effectifs depuis 2011. Il restera 3 postes de résident de LM, 5 LC et un lettres.

ITALIE, Rome

Fermeture d'un poste résident en Italien. Un accord est signé pour la mise à disposition d'un enseignant de l'Education nationale italienne.

Lituanie, Vilnius

Ouverture d'un poste de résident d'Histoire-géographie car les effectifs de l'établissement progressent. C'est le premier poste de résident dans cet établissement.

**Bilan du second degré
5 fermetures, une ouverture.**

MAGHREB-MADAGASCAR

Présentation générale de l'AEFE du secteur Maghreb-Océan Indien

Au 1^{er} février, pour le recrutement des résidents, il y a 337 demandes dont 159 du second degré et 231 postes susceptibles d'être vacants.

Le secteur précise que les critères retenus pour la carte des emplois ne sont pas arbitraires mais tiennent compte de la réalité des établissements et de la solidarité au sein du réseau. On demande des efforts aux établissements et il a été difficile de faire les choix. Deux critères globaux ont été retenus pour le secteur d'une part l'avis du CD-AEFE ou du COCAC-adjoint ou du chef d'établissement et d'autre part l'avis de la tutelle c'est-à-dire rigueur budgétaire. Certains établissements avaient anticipé en actant des suppressions dès les CE d'octobre 2015. Les fermetures sont toutes des fins de mission (retraite ou démission) donc pas de mesure de carte scolaire. Pour Madagascar, les effectifs continuent de baisser et il n'y a pas de perspectives de redressement (insécurité et vie difficile donc pays peu attractif). Les fermetures ont touché tout type de poste (RA1-RA2-RE1 et RE2) réparties équitablement sur l'ensemble du réseau. Il a été tenu compte du nombre de postes de titulaires et du taux d'encadrement.

Sur le Maroc, une attention particulière a été de mise afin de ne pas faire supporter sur ce pays toutes les mesures de carte scolaire. Il supporte ainsi 38% des suppressions de la zone, la Tunisie 24%, Madagascar 29%, l'Egypte 4.5% et les Comores 4.5%.

Le secteur subit à lui seul 36% des suppressions de postes dans le réseau. Il y a 11 fermetures dans le second degré, 10 fermetures dans le premier degré et une ouverture dans le second degré.

Le SNES s'interroge sur la sanctuarisation des emplois promise par l'AEFE . Comment peut-on croire que cela va s'arrêter ?

Tous les CE ont rejeté à la quasi unanimité les suppressions de postes (avec des motions présentées). Avec cette carte des emplois, l'hémorragie continue, la mise à mal pour ne pas dire la mise à mort du réseau historique qu'est Madagascar se confirme de CT en CT.

Pour le Maghreb, ce n'est guère mieux, la Tunisie, l'Egypte et le Maroc paient un lourd tribut. Où en est le plan Maroc 2015-2018 ? On nous avait promis qu'après la cession de Gauguin et la perte des postes de résidents, le réseau Maroc serait préservé. La pression est de plus en plus forte avec pas moins de 15 TNR et plus de 20 à la prochaine rentrée scolaire.

Comment expliquer et accepter une telle carte des emplois qui accentue la précarité des personnels. Le réseau accueille de plus en plus d'élèves et on nous demande de faire plus avec moins de moyens et moins de personnels.

Sur le terrain, les associations de parents d'élèves, les personnels, les élus des Français de l'étranger ne s'y trompent pas en rejetant massivement les propositions de suppressions de postes. La politique des ponctions budgétaires (3M€ sur le fond de roulement des établissements), les suppressions de postes et un dialogue social au point mort pour la revalorisation des recrutés locaux ne peut conduire qu'à la surchauffe d'un réseau déjà excédé.

COMORES, Moroni, Ecole française Henri-Matisse

Ouverture d'un poste de résident en lettres modernes.

MADAGASCAR, Tananarive, lycée français

Fermeture d'un poste de résident en EPS

Fermeture d'un poste de résident en anglais.

Le SNES rappelle que le CE a voté contre cette suppression et une ex-RL lauréate de concours ne pourra pas revenir en résidente.

MADAGASCAR, Antsiranana, lycée français

Sadi-Carnot

Fermeture d'un poste de résident en lettres modernes.

Le SNES pose la question de la collègue victime de la mesure de carte scolaire qui sera prioritaire sur d'autres établissements très éloignés (8h à 10h de route) du poste d'exercice de son conjoint. Cela impacte la vie de famille qui sera scindée.

L'Agence dit ne pas être au courant de la situation et va vérifier.

MAROC, Casablanca, Lycée Lyautey

Fermeture d'un poste de résident en lettres modernes.

Le SNES interpelle l'Agence sur cette fermeture alors que des TNR sont présents notamment dans d'autres disciplines. Il y a obligation de préserver des supports avec l'ouverture prochaine du nouveau collège. D'un côté des collègues encouragés à passer les concours qu'ils réussissent et qui sacrifient leur vie de famille ; de l'autre on supprime les postes en les laissant dans la précarité. Nous rappelons également (cf motion du CE) que nous souhaitons une réaction plus rapide de l'Agence sur les résidentialisations d'une année (support non pourvu ou rompu de temps partiels) car cette année deux collègues n'ont pu bénéficier d'un détachement tardif.

MAROC, Kénitra, Lycée Groupe scolaire Honoré-de-Balzac

Fermeture d'un poste de résident en lettres modernes.

Le SNES réagit en rappelant le faible taux d'encadrement en termes de titulaires sur le groupe scolaire et les promesses pas si lointaines de préserver ce groupe scolaire sous-doté. La difficulté de vivier local totalement tari est également mise en avant.

MAROC, Marrakech, Lycée V.Hugo

Le SNES soulève le problème de la non tenue d'un CE à la demande des représentants afin notamment d'y poser le problème du remplacement du proviseur adjoint. Le SNES rappelle qu'il est fermement opposé à toute solution locale de faisant fonction. Nous l'avons déjà annoncé de manière claire à l'administration locale qui confirmait une convergence de point de vue avec nous sur ce dossier. La solution locale ne pourra que prêter à confusion dans un établissement qui peut être facilement fragilisé. Nous resterons vigilants à ce sujet.

L'AEFE s'est déclarée effectivement surprise de la non tenue du CE et reviendra vers nous sous peu.

MAROC, Rabat, Lycée Descartes

Fermeture d'un poste de résident en mathématiques

Fermeture d'un poste de résident administratif RA2 ADMB.

Fermeture d'un poste de résident administratif RA3 TECHC.

Le SNES dénonce ces suppressions et notamment le poste d'infirmière car une collègue TNR présente depuis des années dans l'établissement va continuer à exercer dans la précarité et avec une carrière à l'arrêt.

MAURICE, Moka, lycée des Mascareignes

Glissement d'un résident histoire géographie en résident sciences physiques.

TUNISIE, La Marsa, lycée G.Flaubert

Fermeture d'un poste de résident en histoire géographie.

TUNISIE, Tunis, lycée Pierre-Mendès France

Fermeture d'un poste de résident en sciences physiques.

Fermeture d'un poste de résident administratif RA3 TECHC.

Le SNES rappelle les demandes de création d'un poste de CPE pour avoir un encadrement suffisant à un fonctionnement normal de la vie scolaire et la création d'un poste de résident en lettres.

Bilan : -10 postes de résidents

Résidents Fermetures : 11

Ouvertures : 1

Questions déposées par le SNES

Projet de déconventionnement du CFBL à Londres ?

Le SNES-FSU a posé cette question car la situation locale est pour le moins confuse, même si certaines annonces faites sont quant à elles, bien explicites. L'Agence répond que le projet est à l'étude au sein du comité des directeurs et que, dans tous les cas, rien ne sera acté avant la rentrée 2017. Le SNES revient sur ce dossier pour dire que nous n'avons jamais été dupe de ce que portait le grand projet du Lycée Churchill. On fait l'article du plan école mais de telles initiatives ne servent qu'à mettre en place la privatisation du réseau. Elles sont en soi inacceptables et desservent clairement l'Établissement public qu'est l'AEFE, et ses missions.

Maroc. Où en est-on du paiement des HSA ?

La DRH rappelle que les HSA sont mises en paiement dès qu'elle dispose des états liquidatifs émis par les établissements via MAGE. Ces états sont transmis par chaque établissement, en fonction des saisies effectuées. Des HSA ont été mises en paiement (Collège St Exupéry à Rabat, Collège Anatole France à Casablanca, Marrakech, Tanger et Mohammedia). Elles le seront pour le lycée Descartes de Rabat en février et le Lycée Lyautey de Casablanca en mars.

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,
Henri NOURI, Laurent PICARD,



Maroc, complémentaire retraite : où en est le dossier ?

Comme cela a été évoqué lors du comité technique du 10 novembre 2015, la question relative à la complémentaire retraite est une question complexe qui a nécessité l'analyse des échanges avec les différents organismes et notamment la tutelle.

Pour mémoire, les articles 4 et 5 de la nouvelle convention de sécurité sociale entre la France et le Maroc ne sont pas applicables aux personnels de droit local français des EGD. Seule une négociation à haut niveau, notamment via le Ministère des affaires sociales et de la santé, permettrait d'offrir aux personnels ce droit d'option :

- soit l'affiliation au régime local avec possibilité d'adhérer en plus à la CFE dans la mesure où la couverture sociale est jugée insuffisante ;
- soit l'affiliation au régime obligatoire français, avec exemption d'affiliation au régime local.

Dans la continuité du traitement de ce dossier et sans préjuger de la possibilité de cotiser à un régime de retraite complémentaire, l'Agence, a pris l'attache de la tutelle en décembre 2015 afin d'échanger avec les services du MAEDI en charge des personnels de droit local du MAEDI sur le sujet en vue d'une harmonisation des pratiques avec l'Agence.

Dématérialisation de la correction des copies : quelle est la réponse de la Direction à la lettre en date du 12 juin 2015 adressée par les correcteurs du baccalauréat de philosophie (réseau Espagne/Portugal) de l'AEFE ?

Les professeurs de philosophie ont alerté l'Agence sur les conditions d'exercice lors des corrections du baccalauréat.

Le service pédagogique répond que la dématérialisation des corrections des épreuves écrites du baccalauréat, commencé en 2011, est appelé à se déployer dans la totalité des centres à l'horizon de 2016. La zone ibérique bénéficiera d'une formation à l'utilisation de la plateforme VIATIQUE en février 2016. Le secteur renchérit en affirmant que la dématérialisation a prouvé, depuis 4 ans, son efficacité quant à l'amélioration générale des conditions de correction des copies pour les correcteurs y compris les enseignants de lettres et de philosophie.

Circulez, il n'y a rien à voir !